

# Séance du 18 novembre 2015

à 20h30

Convocation du 12.11.15 affichée le 12.11.15

PRESIDENCE : Bernard LEBARON, Maire

PRESENTS : Bernard LEBARON, Muriel LAINE, Jean-Yves FAUTRAT, Juliette HURLLOT Jean-Michel COSTARD, Emmanuel LEHMANN, Frédéric MOUCHEL et Jacqueline GUERARD

ABSENT : Pascal BIGARD a donné procuration à Bernard LEBARON

SECRETAIRE de SEANCE : Juliette HURLLOT

Le conseil observe une minute de silence à la mémoire des personnes tuées lors des attaques des terroristes de Daesh, à Paris, le 13 novembre dernier. Le conseil présente ses condoléances au directeur du collège Gilles de Gouberville, pour le décès de sa fille, tuée lors de l'attaque au Bataclan.

## SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Maire donne lecture de la lettre de Pascal Bigard relative au SDCI.

Emmanuel Lehmann souligne que chaque commune rurale aura 1 délégué dans la communauté d'agglomération mais, les communes qui fusionneront n'auront plus qu'un seul délégué pour l'ensemble ; ce qui augmentera la représentativité de Cherbourg-en-Cotentin. De plus les Plans Locaux d'Urbanisme seront de la compétence des intercommunalités, il n'y aura plus qu'un seul PLU pour la communauté d'agglomération.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du SDCI proposé par Mme la Préfète de la Manche et, après avoir entendu les observations de M. le Maire, à l'unanimité, donne :

- ✓ Un avis favorable pour la partie concernant les EPCI à fiscalité propre du SDCI de la manche présenté par la Préfecture, avec les quatre conditions suivantes :
  - Communiquer une répartition claire des compétences entre celles qui sont dévolues à la nouvelle communauté de communes et, celles qui demeurent à l'échelle communale.
  - Evaluer la fiscalité future de cet ensemble, en rappelant le refus d'un choc fiscal qui ne pourrait être accepté par la population.
  - Mettre en place des pôles de proximité à l'échelle des anciens cantons, avec des élus référents du nouvel EPCI et les Maires, afin de maintenir les services administratifs de proximité à d'animation du territoire.
  - Respecter la volonté des communes de choisir leur libre administration, afin de rester les acteurs de leur territoire.
- ✓ Un avis favorable à l'exercice de la compétence « eau potable » au sein du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau50) afin que cette compétence soit exercée par une structure dédiée et spécialisée dans le métier de l'eau potable.

## COMMUNES NOUVELLES

L'Association des Maires de France et Mairie-Conseils proposent des guides de la mutualisation des communes nouvelles et des exemples de chartes.

## ELECTIONS REGIONALES

Le conseil établit les tours de garde du bureau de vote des dimanches 6 et 13 décembre.

## EOLIENNE LUDIQUÉ

L'installation de l'éolienne ludique est terminée. Elle a été stoppée hier car il y avait trop de vent. Jean-Yves Fautrat remplira la réserve d'eau lorsque la bâche aura été posée. Le Maire demande à Emmanuel Lehmann d'étudier quelle vie pourrait être mise dans la mare.

## **ECLAIRAGE PUBLIC ET EFFACEMENT DES RESEAUX**

Le Maire présente au conseil municipal les estimations pour les extensions du réseau d'éclairage public au village du Prieuré (APS 135022) au village du Haut Boscq (APS135023) et au village du Petit Vey (APS135016)

Le Syndicat Départemental des Energies de la Manche SDEM propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Le coût prévisionnel des projets est de :

Le Prieuré : 5 625 € HT.

Le Haut Boscq : 7 725 € HT

Le Petit Vey : 13 750 € HT

Conformément au barème 2015 du SDEM, la participation de la commune de Clitourps s'élève à environ

Le Prieuré : 4 600 €

Le Haut Boscq : 6 350 €

Le Petit Vey : 11 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (une abstention) :

- ✓ Décide la réalisation des extensions du réseau d'éclairage public, susdits,
- ✓ Demande au SDEM que les travaux soient achevés pour le 30 juin 2016,
- ✓ Accepte une participation de la commune de 21 950 €
- ✓ S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet, au budget communal,
- ✓ S'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM, si aucune suite n'est donnée au projet,
- ✓ Donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

## **TRAVAUX DE VOIRIE**

Lavoir du Hameau Ricard : busage Ø 300 x 20ml = 1 440 € HT et une plus-value de 240 € pour une buse Ø 400. Le conseil donne son accord.

Busage pour l'évacuation des eaux pluviales de la chasse du Haut Boscq : traversée de la chasse par une buse Ø 300 = 726,96 € HT

Le Petit Vey : débernage et curage = 620 € HT et une buse Ø 300 = 230 € HT. Jean-Yves Fautrat signale que la buse existante est déjà en Ø 300 ; il faudrait donc poser une buse Ø400.

## **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

- Les terrains à vendre derrière la mairie sont viabilisés. Le maire a rendez-vous avec Me Godey, notaire à St Pierre Eglise, le jeudi 26 novembre.
- La Préfecture demande le versement des frais de scolarité pour les écoles privées, depuis 2010, selon le barème départemental. La commune a toujours versé à l'école Notre Dame à St Pierre Eglise, la même somme qu'à l'école publique et à l'école Ste Marie-Madeleine à Barfleur, la somme demandée par l'école.
- Le dossier ADAP pour la mise aux normes des bâtiments publics a été envoyé avec le projet de l'architecte, pour la mairie. Une dérogation de 6 ans a été demandée pour la construction de la mairie mais, la préfecture demande un permis de construire. Le conseil ne saurait engager les finances communales avant la vente des terrains.
- L'URSSAF a contrôlé les finances communales 2013, pour tout ce qui la concerne – personnel, élus, repas des aînés, Noël des enfants, fêtes et cérémonies, etc. – Elle n'a relevé aucune irrégularité.
- Juliette Hurlot informe le conseil que la délégation militaire de la Manche propose des stages à tous les jeunes, à Querqueville. Un flyer sera distribué aux jeunes de Clitourps.
- M. Hautbois sollicite une aire de croisement des véhicules au Petit Vey, vers la RD 901.

La séance est levée à 23h30.